

GRAND PARIS SUD EST AVENIR

ARRETE

AP N° 2017-016

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE A MONSIEUR
DELE AGUIAR**

Le Président,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2016-055 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature à Messieurs Fabien TASTET, Yoann IACONO, Patrick LANGLOIS, Mesdames Murielle PIMONT ET Anahita DOWLATABADI et abrogeant l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2016-035 du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Messieurs Fabien TASTET, Yoann IACONO, Patrick LANGLOIS, Mesdames Murielle PIMONT ET Anahita DOWLATABADI ;

VU le courrier en date du 1^{er} septembre 2016 par lequel Monsieur Delé AGUIAR est informé de sa nomination aux fonctions de Directeur de la Voirie, de l'Eau et de l'Assainissement de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Fabien TASTET et Yoann IACONO, délégation est donnée à Monsieur Delé AGUIAR, le lundi 14 août 2017, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir n°AP2016-055 du 14 décembre 2016, susvisé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

- ARTICLE 3 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
 - Monsieur Délé AGUIAR.

Fait à Créteil le 12 juillet 2017.



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Fabien TASTET